ERF Royan – 1956

• Décision 25, p. 31 – Déclaration à propos de la situation en Algérie

Le Synode tient à exprimer de nouveau sa douleur et son humiliation devant le drame de l'Algérie.

1) Il rappelle que, même si la force est malheureusement nécessaire pour éviter les massacres, une paix durable ne pourra s'établir que dans la justice, le respect mutuel et l'amour.

2) Il estime que, venus d'Arabie ou d'Europe, tous les habitants ont droit de vivre ensemble avec les Berbères autochtones sur cette terre, que seule leur entente pourra mettre en valeur.

3) Il demande à Dieu de donner à tous le discernement de ce qui est raisonnable comme de ce qui doit être pardonné.

4) C'est dans cet esprit qu'il souhaite que le gouvernement prenne toutes les mesures possibles pour dominer cette situation tragique :

a) par des propositions concrètes et publiques, qui montrent à la masse musulmane et à l'opinion mondiale, souvent mal informées, notre volonté d'aboutir à une coexistence dans la justice ;

b) par l'application rapide des décisions déjà prises, qui prouvera notre loyauté ;

c) par des initiatives qui permettent d'arrêter l'effusion de sang, comme le désire l'énorme majorité des populations de France et d'Algérie.